

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

Objet : RS - Parc d'activités économiques de la Digue à Cognin - Cession des parties de parcelles cadastrées section AB n°18p-571p-574p à la société Arbet Aménagement

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Gilles Blanc
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Bruno Stellian à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand

Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération **n° 215-17 C**

objet **RS - Parc d'activités économiques de la Digue à Cognin - Cession des parties de parcelles cadastrées section AB n°18p-571p-574p à la société Arbet Aménagement**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, rappelle que Chambéry métropole a, par décision n° 273-16 du 8 décembre 2016, approuvé l'acquisition d'un tènement économique d'environ 8 000 m² qui appartenait à la société Vicat destiné à l'implantation d'entreprises.

Par décision n° 2016-105 D du 12 octobre, une parcelle d'une superficie de 1 270 m² contiguë à ce tènement a été acquise par voie de préemption.

Trois lots de foncier à commercialiser d'une superficie d'environ 2 300 m² à 4 000 m² sont prévus dans le cadre de cet aménagement.

La société Arbet Aménagement a, par courrier du 2 août 2016, sollicité Chambéry métropole - Cœur des Bauges afin d'acquérir un des trois lots d'une superficie d'environ 2 520 m², dans l'objectif d'y construire un bâtiment d'environ 800 m² de surface de plancher.

La société Arbet Aménagement, dont le gérant est Anthony Orsonneau, est spécialisée dans le secteur du commerce de gros et l'installation de mobiliers de bureaux. Cette société a été créée en 1987 et est implantée sur la commune de Cognin dans des locaux qui aujourd'hui ne répondent plus à ses besoins. L'effectif est à ce jour de 7 salariés.

Il est donc proposé d'approuver la cession d'une partie des parcelles cadastrées section AB n° 571p-574p-18p d'une superficie d'environ 2 520 m² à la société Arbet Aménagement ou à toute autre société (notamment une ou plusieurs SCI, ou une société civile de construction-vente dédiée à l'opération) et dont le gérant serait Anthony Orsonneau ou à un ou plusieurs crédits-bailleurs chargés d'intervenir dans le cadre de ce projet.

Il est proposé un prix de vente de 42 € HT par m² de terrain, soit une somme totale prévisionnelle d'environ 105 840 € HT. La société Arbet Aménagement versera à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en complément de ce prix HT, la TVA correspondante. Les frais d'acte seront également à la charge de la société Arbet Aménagement.

La présente vente devra intervenir au plus tard le 30 mars 2018. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'Etat,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la cession d'une partie des parcelles cadastrées section AB n° 571p-574p-18p à Cognin, d'une superficie d'environ 2 520 m², à la société Arbet Aménagement ou à toute autre société (notamment une ou plusieurs SCI, ou une société civile de construction-vente dédiée à l'opération) et dont le gérant serait Anthony Orsonneau ou à un ou plusieurs crédits-bailleurs chargés d'intervenir dans le cadre de ce projet,

Article 2 : approuve les modalités financières de cette vente, soit un prix de 42 € HT par m² de terrain, complété par le montant de la TVA correspondante. Les frais d'acte seront pris en charge par la société Arbet Aménagement,

Article 3 : approuve le fait que la réalisation de la vente devra intervenir au plus tard le 30 mars 2018. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 215-17 C

Objet de l'acte : RS - Parc d'activités économiques de la Digue à Cognin - Cession des parties de parcelles cadastrées section AB n°18p-571p-574p à la société Arbet Aménagement

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 3 - Ventes de terrain aux entreprises

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : plan;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19824H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19824H2

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017